

Nombre de Délégués :

En exercice 114 Présents 60 **Procurations** 9 Votants 69

DELIBERATION Nº4-080324

Objet : Déchèterie de SARLAT : Création d'un bâtiment à usage d'entrepôt des DMS en lieu et place du local métallique existant Avenant sur le lot charpente & métallerie

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Ouentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 28 février 2024

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC **BORREZE** CALVIAC EN PERIGORD

CARLUX CARSAC AILLAC JAYAC

PAULIN PECHS-DE-L'ESPERANCE SALIGNAC EYVIGUES SIMEYROLS

PRATS DE CARLUX ST CREPIN ET CARLUCET ST GENIES

ST JULIEN DE LAMPON STE MONDANE

VEYRIGNAC

Josiane FRAYSSE Dominique HERMENAULT

Marie-Laure FERBER Laurent LACOMBE **Guy ESTRUC**

Alain PERIQUOI

Guy PRIESTER

Jean-Pierre PLANCHE Héloïse MARADENE Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU Charles MOLINA

Jean-Pierre HAMEL Eric BOURDET Claude DENIS

Chantal LAVILLE

Gilles ARPAILLANGE

Jean-Claude DELHORBE

Catherine CHEYROU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN DAGLAN DOMME

FLORIMONT GAUMIER GROLEJAC NABIRAT ST AUBIN DE NABIRAT

ST CYBRANET ST LAURENT LA VALLEE ST MARTIAL DE NABIRAT

ST POMPON

VEYRINES DE DOMME

Séverine RAMOS Christian ARNOUIL Jean-Philippe FARFAL

Philippe BOISSON Maurice LAPOUGE Francis COUSIN Mathias LUCAS Jocelyne TIREL-LALAUDE

Christiane DESMOULINS Romuald LESTREHAN Christian GARRIGOU Véronique BENITTA Alain BIELHER

Jean-Pascal FARINA Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE : Yves GAROUTY

ALLAS LES MINES CASTELS-BEZENAC **MEYRALS**

Hervé CARVES Eric HAUTESSERE Alain FREREBEAU

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS COLY-ST AMAND **FANLAC** LA CHAPELLE AUBAREIL LES FARGES

Jean-Marie DESCAMP Jean-Louis BREUIL Catherine BERTHELOT Elisa COUSIN

MONTIGNAC

PEYZAC LE MOUSTIER SERGEAC ST LEON SUR VEZERE

THONAC VALOJOULX Pierrette BLEMONT Jean-Pierre MEGE

Odile ROUX

AR Prefecture

024-252402284-20240308-04_080324-DE Reçu le 15/03/2024

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

Marc PONS Sylvie DELBARY

BEYNAC et CAZENAC LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN MARQUAY PROISSANS SARLAT LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE TAMNIES

Jérôme PEYRAT
Marcelle DELIBIE
Sylvie JESINGHAUS
Patrick CROUZILLE
Marie-Pierre Valette
Céline DUVAL
Nathalie BALLERAND
Eric ALARD
Frédéric TACHE

Nathalie GLEMAREC

Jacques TUNEU

Christine DANGREMONT

Christian SESTARET

Excusés:

VITRAC

M. Jean-Jacques ALBIE (St André-Allas), M. Michel BOSREDON (Montignac), M. Alain FREREBEAU (Castels-Bézenac), M. Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac), M. Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac), M. Hervé MENARDIE (St Martial-de-Nabirat), Mme Christine LASCOMBE (Marcillac-Saint-Quentin).

Procurations:

Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès) donne procuration à M. Charles MOLINA(Saint-Geniès);

M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols) donne procuration M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols);

M. François DEFONTAINE (St Martial-de-Nabirat) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda);

M. Gé KUSTERS (St Léon-sur-Vézère) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac) ;

M. Gérard VIELLE (Pechs-de-l'Espérance) donne procuration à M. Guy PRIESTER (Pechs-de-l'Espérance)

M. Gérard TEILLAC (St-Crépin-et-Carlucet) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (St-Crépin-et-Carlucet);

M. Pierre CHEVALIER (Borrèze) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (Borrèze);

Mme Claudine FARFAL (St Cybranet) donne procuration à M. Alain Bielher (St Cybranet);

M. Patrick ARMAGNAT (Domme) donne procuration à M. Francis COUSIN (Domme).

Mme Marlies CABANEL (S	S <i>arlat-la-Canéda</i>) a été él	lue secrétaire de s	éance.

Le Président expose que par délibération n°17-170323 du 17 mars 2023, le Comité Syndical a choisi l'entreprise PASSERIEUX, domicilié à Montignac (24), pour créer à la déchèterie de SARLAT un bâtiment à usage d'entrepôt des DMS en lieu et place du local métallique existant. L'enveloppe budgétaire annoncée pour le lot charpente & métallerie était de 38 250.00 € HT soit 45 900.00€ TTC.

Considérant les besoins et les problématiques rencontrés au fil du temps, il apparait que le caillebotis prévu à l'origine pouvait accueillir une charge de 400Kg/m², ce qui n'est pas suffisamment résistant pour faire rouler dessus un gerbeur et son chargement.

La résistance nécessaire est de 733 Kg/m² sur une surface de 40.6 m². En conséquence de quoi, le surcoût est de 12 286.40€ HT

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 04 mars 2024, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>Confirme</u> la nécessité de choisir un caillebotis résistant qui permettra un bon fonctionnement du site dans le respect des normes,

AR Prefecture

024-252402284-20240308-04_080324-DE Reçu le 15/03/2024

- <u>Décide</u> de passer avec_s l'entreprise PASSERIEUX, l'avenant n°1 correspondant, d'un montant de 12 286.40€ HT, ramenant le marché à 50 536.40€ HT soit 60 643,68€ TTC,
- Autorise le Président à signer les documents à intervenir,
- <u>Dit</u> que les crédits seront prévus au budget primitif 2024 du budget général SICTOM.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 08 mars 2024.

Jérôme PE Président